

73 aut...
 Fournier
 Ollivier
 Chauche
 Marais
 Fabrice
 Barreau
 Lefort
 Lorin
 Lignais
 Haumont
 Taignon
 Fabrice
 Lefort
 Barreau
 Jeanneou
 Sandreau
 Gendrommeau
 Goutiere
 Chauvelon
 Girard
 Boutein
 Masson
 Charriau
 Clouet
 Olive et Charlot



Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 1937

Le vingt-sept novembre mil neuf cent trente-sept, à quinze heures trente, le Conseil municipal de Rezé s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Lignais, Mairie.

Étaient présents: M. M. Gar. Marillet, Marchais, Coupron, Guérin, Benvenet, Curpin, Taignon, Lorin, Meurcheveau, Fabrice Lefort, Barreau, Jeanneou, Sandreau, Gendrommeau, Goutiere, Chauvelon, Girard, Boutein, Masson, Charriau, Clouet, Olive et Charlot.

Étaient absents: Ordrammeau, Haumont et Taignon.

M. Lorin est nommé secrétaire de séance et a accepté cette fonction.
 Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Alimentation en eau potable. M. Le Moaié présente au Conseil M. Calureau Ingénieur en chef du Génie rural, qui avait été chargé, par ses soins, de poursuivre l'étude d'un projet d'alimentation en eau potable dans les différentes agglomérations de la Commune, et qui est venu pour fournir toutes les explications nécessaires.

M. l'Ingénieur en Chef expose au Conseil qu'il a fait exécuter un sondage, pour la recherche d'un point d'eau, au lieu dit "la Bourgeoisie", section B, N° 877. Ce sondage consistait en un puits de 5 mètres de profondeur, prolongé par un forage tubé de 3 m. Les essais de débit effectués par le Service du Génie Rural ont donné des résultats suffisants. L'eau du puits d'essai a été analysée et reconnue légère et suffisamment pure pour être considérée comme potable, au point de

vue chimique

Puis, il a établi les plans, tant au point de vue d'adduction, de captage, refoulement et réservoirs, que des réseaux de distribution. Et M. l'Ingénieur en Chef donne des descriptions et indications très précises sur ces différentes parties.

Les dépenses globales pour la réalisation du projet en coopération avec la commune des Lorinières, qui fait partie du Syndicat intercommunal, s'élèvent à la somme de 6.745.000^f, sans y comprendre les branchements dont le coût comprendrait une somme supplémentaire de 1.380.000^f.

Ensuite M. l'Ingénieur en chef fournit des indications très détaillées sur la construction et l'exploitation du réseau dans les conditions semblables à celles adoptées par le Syndicat pour les communes de Bouquevais et La Montagne.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Calereau sur l'alimentation en eau potable de la Commune, en fixant du captage indépendant, dans le cadre du Syndicat Intercommunal de Rezy, Bouquevais, La Montagne et les Lorinières:

- adopte le projet dressé par le Service du Génie rural, conformément aux dispositions indiquées dans cet exposé;
- demande au Service du Génie rural de procéder, dans le moindre délai possible, à l'instruction administrative et sanitaire du dossier correspondant;
- sollicite la déclaration d'utilité publique des travaux en vue de la dérivation des eaux et de l'exécution des ouvrages et prend à ce sujet l'engagement précis par la loi d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux;
- sollicite la subvention du Ministère de l'Agriculture pour la réalisation, sous forme d'aménage d'eau pour usages agricoles, de la partie rurale de la distribution;
- décide que le réseau sera construit et exploité dans des conditions semblables à celles adoptées par le Syndicat pour les communes voisines de Bouquevais et La Montagne, c'est-à-dire que le captage sera concédé pendant trente ans en vue de la livraison en gros des eaux, que la distribution sera réalisée par adjudication dans les conditions habituelles et l'exploitation

29-11-37

en sera confié pendant dix ans à un gérant.

La Commune envisagera ultérieurement la fixation des conditions d'abonnement, compte tenu des charges effectivement supportées.

- prend l'engagement d'inscrire à son budget annuel les crédits nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance ainsi que les crédits nécessaires aux dépenses de travaux de grosses réparations et autres dépenses extraordinaires;

Considérant que la dépense globale s'élève à la somme de six millions sept cent quarante-cinq mille francs (6.745.000), que dans cette dépense il est prévue une subvention de l'Etat pour le réseau rural de un million quatre cent quatre mille francs (1.404.000) et une participation de la commune des Lorisnières de trois cent vingt-et-un mille francs (321.000), que dans ces conditions il reste à emprunter pour la construction des ouvrages proprement dits une somme de cinq millions vingt mille francs (5.020.000), à laquelle il y a lieu d'ajouter divers frais accessoires et notamment les intérêts intercalaires pendant la période de construction, soit une somme totale de cinq millions cinq cent mille francs (5.500.000), étant entendu que la commune empruntera dans cette limite, strictement les sommes qui lui seraient nécessaires.

L'annuité de cet emprunt au taux de cinq pour cent et amortissable en trente ans s'élevait à:

$$0,06505144 \times 5.500.000 = 357.782,492$$

décide de voter une imposition extraordinaire de trois cent vingt-deux centimes soixante-neuf (322^{cm} 69) pour la garantie de cet emprunt.

Le produit de la vente de l'eau, déduction faite des frais d'exploitation et d'entretien, sera affecté par priorité au service de cet emprunt.

- demande à M. le Préfet de vouloir bien autoriser l'emprunt dont il s'agit;

- décide que cet emprunt sera contracté auprès de la Caisse de crédit aux départements et aux communes ou de tel établissement prêteur choisi par cet organisme, et au même taux d'intérêt que celui qui est pratiqué par la Caisse de crédit.

Le Conseil décide enfin de donner tous pouvoirs à sa Commission des eaux pour régler toutes les questions de

détails, indispensables pour l'instruction du dossier et toutes les démarches qu'il serait utile de faire pour hâter la réalisation des travaux.

L'adoption de la délibération ci-dessus est votée par quatorze voix contre dix.

Avancement de classe du cantonnier Grand Jean. M. le Maire donne lecture au Conseil, du rapport de M. l'Ingénieur du Service vicinal demandant le passage du cantonnier Grand Jean de la quatrième classe à la troisième. Il recevra un salaire mensuel de 766, ce qui occasionnera une augmentation de dépense annuelle de 468 francs qui sera prélevés sur les crédits ordinaires d'entretien.

Le Conseil donne un avis favorable à cet avancement.

Entretien des tombeaux des familles Cortaud Briand. Ensuite M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M^{me} Babouneau demeurant Chemin Poisson à Lehautey, qui demande à la Commune d'entretenir les tombeaux des familles Cortaud Briand, portant les numéros de concession 260 et 261.

Pour faire face aux frais occasionnés par cet entretien, elle offre à la Commune un titre de rente 3% de cent francs de rentes, en précisant qu'elle désire que ces tombeaux soient fermés après son décès et que aucun de ses héritiers ne puisse s'en servir.

Le Conseil donne un avis favorable à cette offre et s'engage à entretenir les tombeaux ci-dessus indiqués conformément aux vœux exprimés par Madame Babouneau.

Les loisirs dans les écoles publiques. Puis M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, que selon les ordres de M. l'Inspecteur primaire, les Directeurs et Directrices des écoles publiques de la Commune lui ont adressé des demandes de fournitures diverses : appareils de C. S. T., articles et petits pour travail manuel, articles et terrains de sport, etc... pour l'établissement des loisirs organisés à l'école.

D'après ces différentes demandes, le Conseil constate que l'organisation des loisirs à l'école n'est pas à point. Chaque école de la Commune a des demandes et des points de vue particuliers ce qui prouve qu'il n'y a rien de bien établi pour le moment.

Ainsi le Conseil demande à M. l'Inspecteur primaire

de vouloir bien lui communiquer son règlement et son programme précis applicable aux différents écoles pour que la Commune soit fixée sur les dépenses qu'elle aura à supporter annuellement.

Aucun crédit n'existant à cet effet au budget communal de 1937, il ne peut être momentanément, donné satisfaction aux diverses demandes parvenues.

Mais, le Conseil, entièrement attaché à tout ce qui touche l'enseignement public, à l'éducation et au développement de l'enfance, vote un crédit de dix mille francs qui sera spécialement affecté à l'aménagement de terrains pour les sports et loisirs des écoles publiques et à l'achat d'articles nécessaires à cette organisation.

Indemnité de logement aux Instituteurs et institutrices. - Après le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une pétition des instituteurs et institutrices de la Commune, non logés, demandant un relèvement de leur indemnité de logement.

Le Conseil décide de relever cette indemnité de dix pour cent, à partir du premier janvier 1938.

Case sur les chiens. - Le Conseil, vu la situation financière de la Commune ^{decide que la taxe sur les chiens} sera désormais fixée ainsi qu'il suit:

Chiens de première catégorie 40^f.

Chiens de deuxième catégorie 10^f.

Case sur les licences de débits de boissons. - Le Conseil décide également, de percevoir pour l'année 1938 une taxe de 2^f 50 sur les licences des débits de boissons.

Case sur les chevaux et voitures. - Il est aussi décidé que la taxe sur les chevaux, mules, mulets et voitures continuera à être perçue en 1938, à raison de 24^f pour chaque voiture à quatre roues, 12^f pour chaque voiture à deux roues et 10^f pour chaque cheval, mule ou mulet.

Demande de gratuité de trousseau pour le fils de M^{me} Morilleau. - M. le Maire soumet à l'appréciation du Conseil, le dossier produit par M^{me} Veuve Morilleau, de Croutemois, tendant à la gratuité du trousseau de son fils, élève à l'école du service de Santé militaire de Lyon.

Le Conseil, après examen et vu le peu de ressources de M^{me} Veuve Morilleau donne son avis favorable à cette demande.

Subventions à diverses sociétés. - Le Conseil fixe ensuite le nombre et le montant des subventions annuelles accordées à diverses sociétés, reconnues d'utilité publique, pour l'année 1938. Cette liste est établie ainsi qu'il suit:

3^e ex
29-12-37

3^e ex
29-12-37

3^e ex
le 14-12-37

Mearchaux Julien, trésorier des Cantines scolaires...	1900 ^f		
Moriceau, trésorier du Syndicat contre la mortalité du bétail...	100		
Secoute, trésorier des Condamnés libérés...	100		
trésorier de la Bibliothèque populaire	350		
Meilsant, trésorier des Pupilles des écoles laïques...	100		
trésorier de l'École Spéciale régionale	900		
trésorier de la protection mutuelle des Ch. de fer	75		
trésorier du Sanatorium des cheminots	50		
Bousseau André, trésorier de la Caisse mutuelle des Poupées...	50		
Avrery Henri, trésorier de la Société de Secours Mutual de Rege	650		
Reiberain	id	la Fraternelle	650
Tioleau	id	l. Lardrestreuil	700
Wetzy	id	Union des Travailleurs	800
Roger, Président du Sporting Club Tereternois...	160		
Herbeteau, trésorier de la Mutualité scolaire	100		
Bergère, trésorier de la Maison Hospitalière	1000		
Héas, trésorier de l'Orphelinat national des Ch. de fer	150		
Reichard, trésorier du Comité Firmin-Paul-Rousseau	900		
Chébauld, trésorier du Comité des fêtes de Creutemoelt	950		
Beaupère, trésorier de l'Union cycliste régionale	100		
Cours de musique de l'Amical de Paul-Rousseau	1350		
Orbronneau, trésorier de l'Amical laïque de Rege	850		
id		de Ragon	750
du Comité des fêtes de Ragon			150
Total			10.985 ^f

3 ex
29-12-37

Achat de terrain rue du Petit Choisy. M. le Maire explique au Conseil que par suite d'alignement, rue du Petit Choisy, M. Marquet a cédé à la Commune un terrain d'une surface de vingt-neuf mètres carrés (29 m²), d'où il résulte que la somme à payer à M. Marquet, doit s'élever à quatre cent trente-cinq francs, d'après l'ordonnance de l'Ingénieur du Service vicinal.

Le Conseil donne son avis favorable à cette acquisition et autorise le Maire à en effectuer le paiement, aux fins ci-dessus fixées.

3 ex
29-12-37

Élargissement du chemin vicinal N° 7 au tournant du Port-au-Bleu. M. le Maire expose au Conseil que d'après le rapport de M. l'Ingénieur du Service vicinal, reconnaissant l'utilité d'élargir le tournant dangereux du chemin vicinal N° 7, au Port-au-Bleu.

des pourparlers ont eu lieu avec M. Brioteche, demeurant à Nantes, rue Lomardine N° 33, propriétaire de la maison et du terrain nécessaire à cet élargissement.

M. Brioteche consentirait à vendre amiablement à la commune les immeubles ci-dessus désignés, comprenant la maison et cinquante cinquante mètres carrés de terrain pour le prix de vingt mille francs (20.000) prix égal à l'évaluation de M. l'Ingénieur du Service vicinal.

Après avoir délibéré, le Conseil reconnaît l'utilité de cette acquisition, nécessaire à l'amélioration de la circulation et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet achat et à demander la subvention départementale, accordée en pareil cas.

Décharge pour perte de tickets. - M. le Maire signale au Conseil que M. Guigné, préposé à la perception des droits de place a détérioré par négligence, cinquante tickets de deux francs et cinquante tickets de un franc, dont un total de cent cinquante francs. M. Guigné demande à être déchargé du remboursement de cette somme à la Caisse du Receveur municipal.

24
 29-12-37

Le Conseil, vu qu'il n'y a aucun reproche à faire au préposé aux droits de place, ni aucune perte subie par la commune, décharge M. Guigné du remboursement de la somme ci-dessus désignée.

Concession perpétuelle gratuite, au cinquième pour M. Pierre Marchais. - M. le Maire propose au Conseil, pour honorer la mémoire de Pierre Marchais et par reconnaissance pour les services rendus à la commune, pendant les longues années qu'il fut secrétaire de mairie, d'accorder, à M^{me} Marchais, son épouse, à titre gratuit et en concession perpétuelle, le terrain où son mari est inhumé dans le cimetière de Bozé.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition, mais décide que seule M^{me} Marchais aura droit d'être inhumée avec son mari. Si leurs descendants, en ligne directe, manifesteront le désir d'y faire leur sépulture, ils seront obligés d'en acquitter le prix.

Cessions de terrains pour construction des chemins ruraux N° 15 et 16.

Émette M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil, les engagements des propriétaires, pour cession, à la Commune, des terrains nécessaires à la construction du chemin rural N° 15 du Patisséau et du chemin rural N° 16 de la Brosse. Tous ces engagements sont gratuits excepté celui de M. Verrière, domicilié à Cour, qui demande 5, 60 pour sept mètres carrés de terrain.

34
 29-12-37

30x
29-12-37

Classement de la rue Lozon et de la rue Emile Bedor. - Puis M. le Maire communique au Conseil les rapports de la Commission des Travaux et de M. L. Trupinier du Service, donnant un avis favorable au classement dans la voirie urbaine, des rues Lozon et Emile Bedor.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que ces voies présentent un intérêt général et que elles sont en bon état de viabilité, donne un avis favorable à leur classement dans la voirie urbaine.

Demande de virement de l'excédit. - M. le Maire expose que le crédit de douze mille francs, inscrit au budget de 1937 est insuffisant pour le paiement des assurances sociales des employés communaux pendant cette même année. Il manque une somme de 4071.50 qui n'avait pas été versée pour l'assurance Magné.

30x
29-12-37

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à prélever cette somme de quatre mille six cent soixante francs vingt centimes sur les crédits disponibles de la commune pour le paiement des assurances sociales des employés communaux en 1937 et pour le paiement des sommes dues pour l'assurance Magné.

Allocation forfaitaire pour frais de gestion au Receveur municipal. - Après M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. L. Gall receveur municipal qui déclare que les dépenses qui lui ont été nécessaires pour ses frais de gestion, pendant les dix premiers mois de l'année 1937, s'élevaient à la somme de deux mille six cent soixante-trois francs. Ils comprennent: le loyer du bureau, imprimés et fournitures divers, éclairage, chauffage, abonnement à diverses publications, entretien et nettoyage du bureau.

30x
le 17-2-38
app. le 25-2-38

M. le Receveur municipal demande d'inscrire au budget de 1938 une somme forfaitaire annuelle, de trois mille francs et de lui accorder quatre cents francs pour les deux derniers mois de l'année 1937, à titre de dédommagement pour frais de gestion.

Le Conseil, après lecture et conformément à l'article 8 du décret du 29 juin 1929, donne un avis favorable à la demande de M. L. Gall.

Création d'un troisième emploi de garde-champêtre. - Ensuite M. le Maire expose au Conseil, que vu l'augmentation de la population et les nécessités de la police locale, un troisième emploi de garde-champêtre serait nécessaire.

30x
29-12-37

Le Conseil est de cet avis et à l'unanimité décide la création



d'un troisième emploi de garde-champêtre, dont le traitement de début est fixé à mille francs par mois.

Eclairage public. - Plusieurs Conseillers municipaux signalent à M. le Maire, que l'éclairage public fonctionne mal sur différents points de la commune, par suite des minuteries mal réglées. M. le Maire s'engage à demander à la Société Nantaise d'Electricité de faire le nécessaire pour remédier à cette situation, sous réserve des conditions du cahier des charges acceptées par cette société.

Constructions scolaires. - M. le Maire fait connaître au Conseil que les augmentations subies par les matériaux et la main d'œuvre depuis l'établissement des devis, ont nécessité leur révision.

Il résulte une augmentation de frais de :

8.581, 73	pour l'école de garçons de Pont-Rousseau,
18.439, 71	id. des filles id.
10.847, 93	id. des garçons de Reze
12.504, 39	id. des filles id.
7.489, 52	id. des filles de Raon

Total 57.863, 28

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter l'augmentation prévue.

Complément d'emprunt. - Alors M. le Maire expose au Conseil que l'augmentation des frais prévus pour les projets de constructions scolaires, nécessite une augmentation correlative du montant de l'emprunt de 750.000 francs pour cet objet et l'achèvement de la salle des fêtes. Il propose, en conséquence, de porter le montant de cet emprunt à huit cent dix mille francs.

Le Conseil adopte, à l'unanimité cette proposition et demande à M. le Préfet d'autoriser la conclusion d'un emprunt de 810.000 francs.

Cet emprunt pourrait être contracté soit auprès d'un établissement de crédit, soit par souscriptions particulières.

Salaires des employés communaux. - M. le Maire expose au Conseil que conformément aux engagements pris dans les séances des 14 août et 1^{er} septembre dernier, il a fixé ainsi qu'il suit les salaires des employés communaux :

Secrétaires de mairie

M. Beaupère, 1 ^{er} secrétaire	17.500	17.500
M. Rousseau, 2 ^e secrétaire	1384	16.608
M. Toverly, 3 ^e secrétaire	1100	13200
Gardes-champêtres		
M. Guigère	992	11904

3 ex.
le 22-12-37

3 ex.
le 23-12-37

	par mois	par année
M. Bugeaud	909	10908
Nouveau garde-champêtre	1000	12000

Mmeurs Beaufre et Rousseau auront droit à un rappel d'augmentation de traitement de 90^f par mois du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 1937. - $90 \times 6 = \dots 540^f$
 et de 184^f par mois du 1^{er} octobre au 31 décembre 1937. - $184 \times 3 = 552^f$

M. M. Troaty, Guigne et Bugeaud auront droit à un rappel de 90^f par mois du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 1937. - $90 \times 6 = \dots 540$
 et de 200^f par mois du 1^{er} octobre au 31 décembre 1937. - $200 \times 3 = \dots 600$

Cantonniers de la voirie urbaine

	par mois	par année
M. Frendet	800	9600
Guillet	800	9600
Blanchard	800	9600

Les sus-nommés auront droit à un rappel d'augmentation de 90^f par mois du 1^{er} avril au 31 décembre 1937. - $90 \times 9 = 810^f$

Femmes de service

Les femmes de service dans les écoles publiques, auront un traitement annuel de 5640^f et celles qui feront en plus le balayage des classes auront en supplément annuel de 105^f par classe balayée.

	par mois	par année
M ^{me} Bréus, 11 classes. 5640 + 1155	566,25	6795 ^f
M ^{me} Derame, 11 classes 5640 + 1155	566,25	6795 ^f
M ^{me} Charpentier 5640 ^f	470	5640
M ^{me} Babonneau 5640	470	5640
M ^{me} Maindon 5640 + 210 (2 classes)	487,50	5850
M ^{me} Lemerle (12 classes) $170 \times 12 = 2040$	170	2040
M ^{me} Fabron (Ragon) 5640 ^f	470	5640
M ^{me} Luvrin (Ragon) 7 classes. - $170 \times 7 = 1190$	99,16	1190
M ^{me} Guigne concierge à la Mairie 2400 ^f	200	2400

Les six femmes de service des écoles publiques auront droit à un rappel de 90^f par mois, du 1^{er} avril au 31 décembre 1937. - $90 \times 9 = 810$

M ^{me} Luvrin de Ragon de 30 ^f par mois	id.	180
M ^{me} Lemerle de Roge à 30 ^f par mois	id.	270
M ^{me} Guigne i de la Mairie à 45 ^f par mois	id.	405

Personnel des bateaux

Les receveurs et les portonniers auront une augmentation de 200^f par mois, à partir du 1^{er} janvier 1938 et un rappel de 90^f par mois du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 1937. - $90 \times 6 = \dots 540$
 et de 200^f par mois du 1^{er} octobre au 31 décembre 1937. - $200 \times 3 = \dots 600$
 Les patrons auront une augmentation de 186^f par mois

3^{or}
 le 29.12.37
 approuvé le
 30-12-37



à partir du 1^{er} janvier 1938 et à un rappel de 90^{fr} par mois du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 1937. - 90 x 6 540
 et de 186 par mois du 1^{er} octobre au 31 décembre 1937. - 186 x 3 558

Le Conseil approuve le montant des salaires des employés communaux ci-dessus désignés, ainsi que les rappels que chaque employé devra recevoir sur le budget de 1938

Indemnité de vie chère aux cantonniers de la voirie vicinale et rurale. - Sur le rapport de la Commission des finances, le Conseil élève l'indemnité de vie chère des cantonniers des chemins vicinaux et ruraux à cent quatorze francs (114^{fr}) par mois, à partir du 1^{er} janvier 1938. Les crédits pour cette augmentation d'indemnité sont prélevés sur l'article 109 du budget primitif de 1938

304
29-12-37

Relevement de la taxe sur les propriétés bâties. - En suite sur le rapport de la Commission des Finances, le Conseil vote, à l'unanimité, l'élévation de la taxe sur les propriétés bâties, de trois à quatre pour cent, qui devra être ainsi perçue pour l'exercice 1938.

304
29-12-37

Budget primitif de 1938. - M. le Maire présente au Conseil le budget primitif de 1938, dressé par lui et avec le concours de la Commission des finances, appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil, après avoir discuté article par article et corrigé le résultat de ses votes au tableau ci-après a soumise à l'approbation de M. le Préfet, a arrêté comme suit:

Les recettes, tant qu'ordinaires qu'extraordinaires, à 2.369.184, 25

Les dépenses, tant qu'ordinaires qu'extraordinaires, à 2.369.143, 68

En conséquence et la valeur du centime étant de 1108, 42, le Conseil vote pour 1938 les impositions énumérées ci-après:

N ^{os} des articles du Budget	Objet	Nombre de centimes	Produit
	Centimes additionnels aux contributions directes.		
5	5 Centimes sur les contribuables foncier, personnel et mobilier.	5	3677
6	Traitement des gardes-champêtres	31,70	35146
7	Assistances diverses	286,60	317759
8	Protection de la santé publique	6,30	6985
9	Centimes pour insuffisance de revenus	252,10	279508
11	Centimes pour chemins vicinaux de toutes catégories	1,80	1996
		583,50	644871

articles du budget	Impositions extraordinaires	Report.	Nombre contribués	Produit	Années.
61	Remboursement de l'emprunt de	19.500	583,50	1108	1090
62	id	13.600	0,90	977	755
63	id	200.000	19,10	14524	14500
63a	id	600.000	35,80	39692	39699
63b	id	11.400	0,70	776	720
63c	id	820.000	45,10	50.003	50.000
63d	id	60.000	3,80	3658	3.630
63e	id	100.000	5,60	6303	6.230
63f	id	70.000	4,10	4545	4.600
63g	id	150.000	8,70	9645	9.706
63h	id	200.000	11,70	12.972	12.941
63i	id	810.000	43,40	48562	48.562
70	Secours de chômage		100	110.872	110.872
			857,80	968.408	

Renouvellement de taxe municipale. - Le Conseil municipal renouvelle, pour 1938, la taxe sur le colportage dont le tarif est fixé ainsi qu'il suit:

1^o Un franc par jour pour la vente des objets offerts au public, transportés par voiture hippomobiles ou automobiles.

2^o Cinquante centimes par jour si les objets sont transportés par baladeur, par brayette, à dos d'homme, à bras.

Assistance. - Le conseil se réunit ensuite en séance secrète pour examiner les différentes demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables:

1 Comu épouse Guilbaud, 71 ans, aux baux - Chapelle, non proposée.

2 Lesage Henri, 65 ans, rue de la Douanes à Canteleu, proposé pour 50^{fr}.

3 Torbemeau Marie, épouse Lesage, 70 ans, à Canteleu, proposé pour 50^{fr}.

4 Gofart Lucie, 75 ans, aux Mehaudicq, proposé pour 30^{fr}.

5 Grimand Auguste 68 ans, rue de la Lière, proposé pour 50^{fr}.

6 Guillon Adèle épouse Grimand, 65 ans, rue de la Lière proposé pour 50^{fr}.

7 Richard Maurice, 70 ans, rue du Docteur Nogues, proposé pour 40^{fr}.

8 Chapuis Elie, 78 ans, rue Félic, proposé pour 50^{fr}.

9 Guicheneuf, 61 ans, rue Sadi Carnot, proposé pour 60^{fr}.

10 Meslet Raimi, 39 ans, à la Chaussee, proposé pour 50^{fr}.



- 12 Buchet François, 72 ans, à la chaussée, non proposé;
 13 Horvi Delphine, f. Buchet, à la chaussée, non proposé;
 13 Poudard Julien, 70 ans, rue Félix-Taine, 18, proposé pour 80;
 14 Jolia Alphonsine, veuve Jagot, à Reze, non proposé;
 15 Hilaireau Marie, 70 ans, rue Aristide Briand, proposé pour 40;
 16 Piriau Henri, 66 ans, au Petit Clos, proposé pour 40;
 17 Guillet Pierre, 72 ans, proposé pour 80;
 18 Brose, proposé pour 80;
 19 Bazin Hortense, veuve Gestin, au Chêne-Galo, proposé pour 80;
 20 Charpentier André, au Port-au-Ble, proposé pour 80.

Demandaes d'augmentation.

- 1 Boudard Héliose, veuve Yoe, 77 ans, rue Victor Hugo, non proposé;
 2 Peaudreau Charles, 70 ans, rue du Marché, non proposé.

Majoration spéciale, article 20 bis.

- 1 Parois Josephine, 77 ans, rue Julien Douillard, proposé.

Hospitalisation à Saint-Jacques

- 1 Richard Jean-Baptiste 78 ans, rue Félix-Taine, proposé.

Assistance des femmes en couches.

- 1 Bourdin Gabriel (3^e enfant), rue du Port, rejet; salaire 1240^{fr}
 2 Pageau Marie, f. Commisaire, rue de l'Industrie, 5^e enfant, rejet, salaire 1438^{fr}
 3 Renaudineau Marie f. Martin, à la G^{de} Haie, 3^e enfant, proposé, salaire 1065^{fr}
 4 Mommier Marie f. Ducrost, à Reze, 2^e enfant, non proposé; salaire, 1000^{fr}
 5 Evyas Suzanne f. Ploteau, Trentemoult, 8^e enfant, proposé;
 6 Faubertean Marie, f. Conan, la Petite-Lande, 4^e enfant, rejet, salaire 1580;
 7 Conan Marie, f. Chiron, la Crocardière, 1^{er} enfant, proposé;
 8 Gobin Blainvictin, épouse Gallais, à Sagon, 4^e enfant, non proposé; salaire 1325^{fr}
 9 Rabiller Jeanne, f. Chicaux, rue de la Seine, 5^e enfant, proposé;
 10 Gadais Marie, f. Peigné, la Morinière, 3^e enfant, rejet, salaire 1505^{fr}
 11 Normand Marguerite, f. Couët, au Chêne-Creux, 2^e enfant, Rejet, salaire 1017^{fr}
 12 Québault Eugénie, f. Jaulin, à l'Auffrier, 5^e enfant, proposé;
 13 Le Corre Marie, f. Coët, la Sernonnière, 1^{er} enfant, à charge, rejet, salaire 1460;
 14 Roguant Julia, concubine Grouhel, à Norkérou, 3^e enfant, proposé;
 15 Bisquinet Marceline, f. Leborgne, au G^{de} Clos, 6^e enfant, proposé;
 16 Brousseau Marie f. Brisson, à la Volière, 3^e enfant, proposé;
 17 Cadoret Alphonsine, f. Poumion, à la Petite-Lande, 3^e enfant, proposé;
 18 Talud Célestine f. Chevrein, au Petit-Clos, 2^e enfant, proposé;
 19 Féneau Marie, f. Bineau, la Sernonnière, 3^e enfant, rejet, gain 1100.

Assistance médicale (Assurés sociaux)

- 1 Kroumeau Marthe, à la Bass-Lande, proposé.

- 2 Marion François à la Grande. Hœni, proposee;
- 3 Jehel René; à la Serronnière, proposee;
- 4 Janson Pierre, à la Jaquière, proposee;
- 5 Jaumeau Roger à Northoume, proposee;
- 6 Mary Josephine f^{de} Gadec, à la Haute. Hb. proposee;
- 7 Ferrasin Jeanne à la Grande. Hœni, proposee;
- 8 Gaultier François, à la Cener, proposee;
- 9 Colliard André; rue Allain, proposee;
- 10 Olivier Albert, à la Meahau, proposee;
- 11 Maricard Eugène, à la Cocotière, proposee;
- 12 Pignat Alfred, rue de l'Industrie, proposee;
- 13 Rousseau Joseph, rue Sadi-Carnot, 6, proposee;
- 14 Denis Alexandre, rue Sadi-Carnot, 35, proposee;
- 15 Meslet Clémence, à la Chaussée, proposee;
- 16 Jehel Joseph, 63, rue de l'Industrie, proposee;
- 17 Angibaud Olivier, à Ragon, proposee;
- 18 Teme Rosel, née Duquélou Jeanne, 24 rue Sadi-Carnot, proposee;
- 19 Terponchy Alexandre, rue Alsace-Lorraine, 27, proposee;
- 20 Bénard Louis à la Bas. Lande, proposee;
- 21 Teme Guillet née Grand Marie, 1, rue Alsace-Lorraine, proposee;
- 22 Galois Ernestine à Ragon, proposee;
- 23 Gagneur Ferdinand, à la Blordière, proposee;
- 24 Van d'Arum, née Tatt, aux Chapelles, pour l'enfant Léda (accouché) / proposee

Assistance médicale (non annua sociale)

- 1 Choimet Rose f^{de} Caradee, rue Emile Zola, proposee;
- 2 Bretonnière Alexandrine, rue Félix Faure, proposee;
- 3 Rivorani Ernest, rue des Tuils - Baron, proposee;
- 4 Hœni Pierre, à la Blordière, proposee;
- 5 Fonteneau Gabriel, rue Simon Foucault, proposee;
- 6 Ledruillemea, veuve Metairie, à Northoum, paiera 10^e par jour;
- 7 Bertron Edouard, au Petit Clos, proposee;
- 8 Teme Agais, née Jéret, à la Meorivière, proposee;
- 9 Duperrin, née Rouneau Jeanne, rue de l'Industrie, 76, proposee;
- 10 Richet Ferdinand, à la Carbonie, proposee;
- 11 Teme Michélot Pauline, au Chatelet, proposee;
- 12 Carrivain Hèlène, f^{de} Long, rue Thiers, 7, proposee, 5^e par jour;
- 13 Hœni Delphine à la Chamée, paiera peut payer 15^e par jour;
- 14 Teme Baron, née Gillion Marie, 27, rue Alsace-Lorraine, proposee;
- 15 Ferron Anna f^{de} Abbi, 21, rue Alsace-Lorraine, proposee;



16 Guilbaud Albert, rue Chiers, propose;

17 Joyreau Alfred, rue du Petit Baron, propose;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

~~Guilbaud~~ ~~Joyreau~~ ~~Faulleport~~ ~~Guillaillie~~ ~~Maillu~~ ~~Haumont~~ ~~Boutin~~ ~~Ferrière~~
~~Herrouet~~ ~~Barreau~~ ~~Leveau~~ ~~Marceau~~ ~~Guérin~~ ~~Tignais~~

Conseil Municipal

Séance du 18 Décembre 1937

L'an mil neuf cent trente-sept, le dix-huit décembre, à seize heures, le Conseil municipal de la Commune de Rezé, s'est réuni, en session extraordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Tignais, maire.

Étaient présents: M. M. Gar-Mailliet, Marchais, Cougeron, Guérin, Curpui, Tignais, Fabrice, Lefort, Barreau, Jeanneau, Landreau, Gendronneau, Goutière, Chauvelon, Haumont, Girard, Boutin, Massion, Charriau, Clouet, Olive, Charles Marcheteau.

Étaient absents: Herrouet, Louri, Marcheteau, Ordronneau, Taignon.

M. Guérin est nommé secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Classement et avancement des employés communaux. - M. le Maire expose au Conseil que les traitements des employés communaux ont été réajustés, mais que les allocations familiales ne sont pas bien définies et les règles de classement et d'avancement des gardes-champêtres et des employés de la mairie ne sont pas nettement établies.

Le Conseil, après délibération, décide de confier à une commission, composée du Maire et des adjoints, le soin d'établir le taux des allocations familiales et les modalités d'avancement des employés communaux ci-dessus désignés.

Amenagement de la place de la Traisinière. - Ensuite M. le Maire